

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 27.05.2024	L'an deux mille vingt-quatre Le 30 mai à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme SANSONE, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. COPIER, M. WISNIEWSKI Formant la majorité du conseil en exercice. <u>Absents excusés :</u> Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme AUFFRET, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, M. CARON, Mme TOUGNE CABES <u>Absente non excusée :</u> Mme DE PUERTAS JOSEPH <u>Pouvoirs :</u> Mme CHARPENTIER à M. GUIARD M. DUBRAY à M. VAUTIER <u>SECRETAIRE :</u> M. WISNIEWSKI a été élu secrétaire de séance
DATE D’AFFICHAGE 27.05.2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 11 VOTANTS 13	
Délibération N° 02.24 <u>Objet :</u> Convention de partenariat avec l’association Pile Poil dans le cadre de l’opération « César fête la planète »	<p>Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre d’une convention passée avec la CCVC, l’association Pile Poil organiserait le festival « César fête la planète » à Nucourt sur un week-end.</p> <p>Depuis quelques années, l’organisation du festival a changé et ce sont les communes, qui à tour de rôle, conventionnent avec l’association Pile Poil, pour un spectacle dans leur commune.</p> <p>« César fête la planète » fera donc étape à Boissy l’Aillierie le samedi 21 septembre 2024, pour son spectacle qui sera organisé dans le préau de l’école primaire.</p> <p>Après débat, le conseil municipal, à l’UNANIMITÉ :</p> <p>APPROUVE, cette proposition. AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention avec Pile Poil et tous documents relatifs à cet évènement.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus,</p> <p>Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 04/06/2024</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>